



Séance du 19 novembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10			L'an deux mille vingt-quatre, Le dix-neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.		
Date de convocation : 31/10/2024 Date d'affichage : 21/11/2024			Présents : Cédric BARBIER (arrivé à 20h50), Bruno CHAUCOUVERT, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD (arrivé à 21h20), Thierry VINCENT.		
VOTE	Abstention	/	Absent excusé : Claude COMTE, Ludivine GERARDIN pouvoir à Jean-Michel GRAS, Secrétaire de séance : Alexandre LENOBLE.		
	Contre	/			
	Pour	10			

DÉLIBÉRATION 2024-32

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
- demande de subventions

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 27/06/2024, n°2024-18, retenant la proposition du SIEDEC du Jura pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

CONSIDERANT le besoin de la commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, estimant le montant toutes dépenses confondues à 17 886,75 € HT (14 996,75 € HT pour l'élaboration du Schéma Directeur d'AEP et 2 890,00 € HT pour la recherche de fuites).

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR) et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le besoin de la commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et estimant le montant toutes dépenses confondues à 17 886,75 € HT.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- ✓ **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ✓ **S'ENGAGE** à réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.



Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Frais AMO pour réalisation du schéma	SIDEC du Jura	14 996,75 €		
Recherche de fuites		2 890,00 €		
Sous-total MOE/Études		17 886,75 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Sous-total travaux ou acquisitions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		17 886,75 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		Sollicité	5 366,03 €	30,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité	Agence de l'Eau	Sollicité	8 943,38 €	50,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques			14 309,40 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		3 577,35 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			3 577,35 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			17 886,75 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus
qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : Offlanges
Le : 21 NOV. 2024

Signature (nom et qualité) et cachet
THABARD Jean Claude, Maire

SOUS-PREFECTURE DE DOLE
REÇU LE
28 NOV. 2024
Loi du 2 Mars 1982

